



# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'édition : 25/09/2018

Date de révision : 25/09/2018

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identifiant du produit

Forme de produit : Mélange  
Nom du produit : Brute Force  
Autres Moyens d'identification : MP23

#### 1.2. Utilisations et Restrictions Recommandées

Usage recommandé : Dégraissant  
Restrictions d'utilisation : N'est pas déterminés

#### 1.3. Fournisseur

Krown Rust Control  
35 MAGNUM DRIVE  
LOG 1T0 SCHOMBERG - CANADA  
T (905) 939-8750

#### 1.4. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (905) 939-8750

### SECTION 2: Classification des Dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (SGH-CA)

Risque pour la santé, n'est pas classé, Catégorie 1 HHHOC  
Corrosion cutanée/irritation, Catégorie 1A H314  
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, Catégorie 1 H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

##### SGH-CA Étiquetage

Pictogrammes de Danger (SGH-CA) :



Mention d'avertissement (SGH-CA) :

Danger

Mentions de Danger (SGH-CA) :

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
HHHOC

Conseils de Prudence (SGH-CA) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver à fond les mains, le visage et les avant-bras après avoir manipulé le produit.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage  
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P321 - Traitement Spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu / le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et / ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne contribuent pas à la classification

: Aucun.

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (SGH-CA)
2-butoxyéthanol	2-Butoxy-1-ethanol/Butoxyéthanol / Ethanol, 2-butoxy- / éther monobutylique de l'éthylène glycol / Éther butylique de l'éthylène glycol / Hydroxyethyl butyl ether / Éther butylique de l'éthylène glycol / 2-Butoxyethan-1-ol / Ethylene glycol mono-n-butyl ether / 2-butoxyéthanol / Butyl glycol / BUTOXYETHANOL / EGBE / EGMBE / Butoxyéthanol, 2- / Butyl Cellosolve / 2-Butyl Cellosolve	(CAS-No.) 111-76-2	6 - 15	Liq. Flam. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière, brouillard), H332 Irrit Cutanée. 2, H315
Éthanolamine	Éthanol, 2-amino- / 2-hydroxyéthylamine / monoéthanolamine / 2-aminoéthanol/ Aminoéthanol / ÉTHANOLAMINE	(CAS-No.) 141-43-5	5 - 10	Liq. Flam. 4, H227 Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Tox aiguë. 4 (Cutanée), H312 Tox aiguë. 4 (Inhalation: poussière, brouillard), H332 Corr Cutanée. 1A, H314 Lésions Oculaire. 1, H318
Tetrasodium EDTA	acide éthylènediaminetétraacétique, sel tétrasodique / éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium / acide éthylènediaminetétraacétique (EDTA), sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Glycine, N,N'-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, sel de sodium (1:4) / Glycine, N,N'-1,2-ethanediybis[N-(carboxyméthyl)-, sel tétrasodique / TETRASODIUM EDTA / Tetrasodium salt of ethylenediaminetetraacetic acid / Acide acétique, (ethylenedinitrilo)tetra-, sel tétrasodique / EDTA, tétrasodique / édétate tétrasodique / N,N'-1,2-Ethanediybis(N-(carboxyméthyl)glycine) tetrasodium salt / N,N'-1,2-Ethanediybis(N-(carboxyméthyl)glycine) Tétrasodique / Tétrasodique 2,2',2'',2'''-(ethylenedinitrilo)tetraacetate / Edétate de sodium / Edetate Sodium acide éthylènediamine tétraacétique / Edétate de sodium	(CAS-No.) 64-02-8	1 - 5	Tox aiguë. 4 (Orale), H302 Lésions Oculaire. 1, H318
hydroxyde de sodium	soude caustique/ hydroxyde de sodium (Na(OH)) / HYDROXYDE DE SODIUM / LESSIVE	(CAS-No.) 1310-73-2	1 - 5	HHNOC 1, HHNOC Mét. Corr. 1, H290 Corr Cutanée. 1, H314 Irrit. Cutanéet. 2, H315 Lésions Oculaire. 1, H318 Irrit Oculaire. 2, H319 STOT SE 3, H335
carbonate disodique	carbonate disodique/ Carbonate disodique / acide carbonique, sel disodique / Soude / carbonate de sodium (2:1) / carbonate de sodium, anhydre / Sel de sodium d'acide carbonique (1:2) / CARBONATE DE SODIUM / Bisodium carbonate / Carbonate de sodium anhydre	(CAS-No.) 497-19-8	1 - 5	Mét. Corr. 1, H290 Corr Cutanée. 1, H314 Lésions Oculaire. 1, H318

Texte complet des classes de dangers (H) : voir section 16

## SECTION 4: Mesures de premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et maintenir dans une position où il peut confortablement respirer

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mesures de premiers secours après contact cutané	: Enlever les vêtements contaminés ou chaussures immédiatement. Laver abondamment la peau avec de l'eau. Consulter un médecin immédiatement. Obtenir des soins médicaux à l'apparition des brûlures.
Mesures de premiers secours après contact oculaire	: Rincer d'abord abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes; retirer si possible les lentilles de contact et continue de rincer. Consulter un médecin immédiatement. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.
Mesures de premiers après ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.
Mesures de premiers secours général	: Consulter un médecin immédiatement. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Principaux Symptômes et Effets (Aigus et Différé)

Symptômes/effets après contact cutané	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires grave.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

### 4.3. Soins médicaux immédiats et traitement spécial, si nécessaire

Autres avis médical ou traitement	: Non applicable.
-----------------------------------	-------------------

## SECTION 5: Mesures De Lutte Contre L'incendie

### 5.1. Moyens D'extinction Approprié

Moyen D'extinction Approprié	: L'eau pulvérisée. Poudre sec. Mousse. Le dioxyde de carbone.
------------------------------	--

### 5.2. Méthodes D'extinction Inappropriées

Méthodes D'extinction Inappropriées	: N'est pas déterminé.
-------------------------------------	------------------------

### 5.3. Risques spécifiques posés par le produit chimique

Aucune information supplémentaire disponible

### 5.4. Équipements de Protection Spéciaux et Précautions Spéciales pour les Pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas tenter d'agir sans un équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

## SECTION 6: Mesures à Prendre en cas de Rejet Accidentel

### 6.1. Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures D'urgence

Aucune information supplémentaire disponible

### 6.2. Méthodes et Matériaux de Confinement et de Nettoyage

Méthodes de nettoyage	: En cas de gros quantités de déversements: Absorber les déversements avec des solides inertes, comme l'argile ou de la terre diatomée au plus tôt possible. Balayer ou pelleter le matériel contaminé dans un contenant fermé pour élimination. Petites quantités de déversements de liquides: absorber avec un matériau absorbant non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres Informations	: Éliminer les matériaux ou les résidus solides sur un site autorisé.

### 6.3. Références à d'autres sections

Pour plus d'informations section 8: "Contrôle de L'exposition/Protection Personnelle"

## SECTION 7: Manipulation et l'Entreposage

### 7.1. Précautions à Prendre pour une Manipulation sans Danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail. Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Porter un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Séparez les vêtements de travail des autres vêtements. Laver séparément. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Toujours laver les mains après la manipulation du produit.

### 7.2. Conditions D'entreposage sûr, y Compris D'éventuelles Incompatibilités

Conditions D'entreposage	: Garder sous clef. Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais.
--------------------------	--

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/Protection Personnelle

### 8.1. Les Paramètres de Contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
USA - ACGIH	ACGIH Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	PLAFOND (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Alberta	OEL Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Colombie britannique	OEL Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
Ontario	OEL Plafond (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>

### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	20 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	97 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	20 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	20 ppm

### Éthanolamine (141-43-5)

USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	3 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	6 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VECD (ppm)	6 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m <sup>3</sup> )	7.5 mg/m <sup>3</sup>
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	3 ppm
Alberta	OEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	15 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL STEL (ppm)	6 ppm
Alberta	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	7.5 mg/m <sup>3</sup>
Alberta	OEL TWA (ppm)	3 ppm
Colombie britannique	OEL STEL (ppm)	6 ppm
Colombie britannique	OEL TWA (ppm)	3 ppm
Ontario	OEL STEL (ppm)	6 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	3 ppm

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Veiller à une ventilation adéquate au poste de travail.  
Contrôles de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 8.3. Mesures de Protection Individuelle/ Équipement de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

##### Matériaux pour vêtements de protection:

Porter des manches longues

##### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques

##### Protection oculaire:

Lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité. Une protection oculaire, et des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques et un écran facial, doit être portée en cas de risque de contact avec les yeux dû à la pulvérisation de particules liquides ou en suspension dans l'air.

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

##### Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## SECTION 9: Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Bleu
Odeur	: inodore
Seuil Ofactif	: Aucune données disponibles
pH	: 13.7
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1)	: > 1

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Taux d'évaporation relatif (éther=1)	: Aucune données disponibles
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point D'ébullition	: 100 °C
Point D'éclair	: Aucune données disponibles
Température D'auto-inflammation	: Aucune données disponibles
Température de décomposition	: Aucune données disponibles
Flammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune données disponibles
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune données disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: 0.6
Densité Relative	: 1.1032
Solubilité	: Soluble.
Log Pow	: Aucune données disponibles
Viscosité, cinématique	: Aucune données disponibles
Viscosité, dynamique	: 20 mPa.s
Limites d'explosivités	Aucune données disponibles

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## SECTION 10: Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	: Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité Chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses	: Aucune réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Matériaux oxydants et acides forts.
Matières incompatibles	: Peroxydes. L'hypochlorite de sodium.
Produits de Décomposition Dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. En cas de combustion, forme: oxydes de carbone (CO and CO2).

## SECTION 11: Renseignements Toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: N'est pas classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Cutané: N'est pas classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: N'est pas classé

<b>Tetrasodium EDTA (64-02-8)</b>	
LD50 orale rat	1658 mg/kg
<b>Hydroxyde de sodium (1310-73-2)</b>	
LD50 orale rat	140 - 340 mg/kg
LD50 cutané lapin	1350 mg/kg
<b>2-butoxyéthanol (111-76-2)</b>	
LD50 orael rat	470 mg/kg
LD50 cutané lapin	99 mg/kg
LC50 inhalation rat (ppm)	486 ppm/4h
<b>Carbonate disodique (497-19-8)</b>	
LD50 orale rat	4090 mg/kg
LC50 inhalation rat (mg/l)	2300 mg/m³ (Durée d'exposition: 2 h)
<b>Éthanolamine (141-43-5)</b>	
LD50 orale rat	1720 mg/kg
LD50 cutané lapin	1000 mg/kg

Corrosion / Irritation Cutanée	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. pH: 13.7
Lésion/Irritation Oculaire Grave	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 13.7
Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée	: N'est pas classé

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Mutagenécité des cellules germinales	: N'est pas classé
Cancérogénécité	: N'est pas classé
La Toxicité pour la Reproduction	: N'est pas classé
STOT-seule exposition	: N'est pas classé
STOT- exposition répétées	: N'est pas classé
Danger D'aspiration	: N'est pas classé
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Brûlures.

### SECTION 12: Information Écologique

#### 12.1. Toxicité

Écologie - générale	: Nocif pour la vie aquatique.
Toxicité aquatique aiguë	: N'est pas classé
Toxicité aquatique chronique	: N'est pas classé

Tetrasodium EDTA (64-02-8)	
LC50 poisson 1	41 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
LC50 poisson 2	59.8 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
EC50 72h algues (1)	1.01 mg/l (Espèces: Desmodesmus subspicatus)

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
LC50 poisson 1	45.4 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Oncorhynchus mykiss [statique])

2-Butoxyéthanol (111-76-2)	
LC50 poisson 1	1490 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
LC50 poisson 2	2950 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus)
EC50 Daphnia 1	> 1000 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
Log Pow	0.81 (à 25 °C)

Carbonate disodique (497-19-8)	
LC50 poisson 1	300 mg/l ((Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Lepomis macrochirus [statique])
LC50 poisson 2	310 - 1220 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Espèces: Pimephales promelas [statique])
EC50 Daphnia 1	265 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
BCF poisson 1	(aucune bioaccumulation)

Éthanolamine (141-43-5)	
LC50 poisson 1	227 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - - Espèces: Pimephales promelas [écoulement])
LC50 poisson 2	3684 mg/l (Durée d'exposition: 96 h - Species: Brachydanio rerio [statique])
EC50 Daphnia 1	65 mg/l (Durée d'exposition: 48 h - Espèces: Daphnia magna)
EC50 72h algues (1)	15 mg/l (Espèces: Desmodesmus subspicatus)
Log Pow	-1.91 (à 25 °C)

#### 12.2. Persistance et Dégradabilité

Brute Force	
Persistance et Dégradabilité	N'est pas établi.

#### 12.3. Potentiel de Bioaccumulation

Brute Force	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas établi.

2-butoxyéthanol (111-76-2)	
Log Pow	0.81 (à 25 °C)

Carbonate disodique (497-19-8)	
BCF poisson 1	(aucune bioaccumulation)

Éthanolamine (141-43-5)	
Log Pow	-1.91 (à 25 °C)

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.4. Mobilité dans le Sol

Brute Force	
Écologie - sol	N'est pas établi.
2-butoxyéthanol (111-76-2)	
Log Pow	0.81 (à 25 °C)
Éthanolamine (141-43-5)	
Log Pow	-1.91 (à 25 °C)

### 12.5. Autres Effets Néfastes

Ozone	: N'est pas classé.
Effet sur le réchauffement climatique	: N'est pas établi.

## SECTION 13: Considérations D'élimination

### 13.1. Méthodes D'élimination

Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu / le conteneur conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.
Recommandations relatives à l'élimination des produits / emballages	: Éliminer de façon sécuritaire conformément à la réglementation locale / nationale.

## SECTION 14: Informations relatives au Transport

### 14.1. Description D'expédition de Base

Conformément au TMD

#### Transport des marchandises dangereuses

UN-No. (TMD)	: UN2491
Groupe d'emballage	: III - Danger faible
TMD Classes de dangers primaires	: 8 - Classe 8 - Corrosif
Description du document de transport	: UN2491 SOLUTION ÉTHANOLAMINE , 8, III
Désignation officielle de transport (transport des marchandises dangereuses)	: SOLUTION ÉTHANOLAMINE

Étiquettes de danger (TMD) : 8 - Substances corrosifs



Indice de limite d'explosivité et de quantité limitée	: 5 L
Quantités exceptées (TMD)	: E1
Indice de véhicule routier de passagers ou véhicule ferroviaire de passagers	: 5 L

### 14.2. Information de Transport/DOT

Aucune information supplémentaire disponible

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

UN-No. (IMDG)	: 2491
Désignation officielle de transport (IMDG)	: SOLUTION ÉTHANOLAMINE
Transport document description (IMDG)	: UN 2491 SOLUTION ÉTHANOLAMINE 8, III
Classe (IMDG)	: 8 - substances corrosifs
Groupe d'emballage (IMDG)	: III - substances présentant un danger faible.

#### IATA

UN-No. (IATA)	: 2491
Désignation officielle de transport (IATA)	: Solution Éthanolamine
Description du document de transport (IATA)	: UN 2491 Solution Éthanolamine, 8, III
Classe (IATA)	: 8 - Corrosifs

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Groupe d'emballage (IATA)

: III - Danger faible

### SECTION 15: Information Réglementaire

#### 15.1. Réglementation Nationales

##### Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

##### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

##### 2-butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

##### Noix de coco Diethanolamide (68603-42-9)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

##### Carbonate disodique (497-19-8)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

##### Éthanolamine (141-43-5)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

##### Sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada

#### 15.2. Réglementation Internationales

##### Tetrasodium EDTA (64-02-8)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

##### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Loi japonaise sur le contrôle des substances toxiques et délétères  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

##### 2-Butoxyéthanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

Substance toxique (LCPE - Annexe I)

Oui

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

### Noix de coco Diethanolamide (68603-42-9)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

### Carbonate disodique (497-19-8)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

### Éthanolamine (141-43-5)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Loi japonaise sur le contrôle des substances toxiques et délétères  
Loi japonaise sur le registre des rejets et transferts de polluants (loi PRTR)  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

### Sodium xylenesulfonate (1300-72-7)

Inscrit sur l'inventaire australien des substances chimiques (AICS)  
Inscrit sur IECSC (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine)  
Inscrit sur l'inventaire CEE EINECS (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)  
Inscrit sur l'inventaire japonais ENCS (Substances chimiques existantes et nouvelles)  
Inscrit sur la loi japonaise ISHL (loi sur la sécurité et la santé au travail)  
Inscrit sur la liste coréenne des substances chimiques existantes (ECL)  
Inscrit sur NZIoC (Inventaire néo-zélandais des produits chimiques)  
Inscrit sur le PICCS (Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines)  
Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis  
Inscrit sur l'INSQ (inventaire national mexicain des substances chimiques)  
Inscrit sur l'inventaire turc de produits chimiques

## SECTION 16: Autres Informations

Date d'émission : 25/09/2018

Date de révision : 25/09/2018

Autres Informations : **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** Les renseignements présentés dans ce FDS sont basés sur des données qui sont considérées précises. Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise concernant l'exactitude de ces données ou les résultats obtenus par son utilisation. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser notre connaissance. Pour cette raison et pour d'autres raisons, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de frais résultant de ou liés de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à la mise au rebut du produit. Cette FDS a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant dans un autre produit, les informations relatives à la FDS peuvent ne pas être applicables

# Brute Force

## Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015)

Texte complet des Phrases-H:

T  
e  
x  
t  
e  
c  
o  
m  
p  
l  
e  
t  
d  
e  
s  
P  
h  
r  
a  
s  
e  
s  
-  
H  
:

H227	Liquide combustible
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une irritation oculaire grave.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

### SDS Canada (GHS)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit*